

Introduction

Au fil des ans, les Manitobains, et surtout les résidents de la vallée de la rivière Rouge et de la ville de Winnipeg, ont été éprouvés directement par les ravages des inondations printanières. Les inondations importantes de la rivière Rouge en 1950, 1966, 1979, 1996 et, surtout, 1997 - quand le canal de dérivation a été utilisé jusqu'à quelques pouces de sa limite - ont souligné cette réalité et le besoin de se préparer à affronter des inondations plus importantes dans l'avenir.

Après l'« inondation du siècle » de 1997, le Canada et le Manitoba ont investi 110 millions \$ en mesures de protection contre les inondations dans les régions rurales de la province. En parallèle, la Commission mixte internationale (CMI) a examiné diverses solutions qui permettraient d'améliorer la protection de la Ville de Winnipeg contre les inondations.

Après avoir examiné les faits et les possibilités, les gouvernements fédérales et provinciales ont opté pour l'agrandissement du canal de dérivation actuel, solution la plus rentable et la plus viable. Le gouvernement du Canada a donc placé le projet au rang des priorités nationales et s'est associé au gouvernement du Manitoba dans le but d'agrandir le canal de dérivation et de le doter d'une capacité qui permettra d'absorber une inondation à récurrence de 700 ans (approximativement deux fois l'ampleur de l'inondation 1997).

Le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge renforcera la protection contre les inondations et améliorera la qualité de vie de nombreux Manitobains. Il créera des milliers d'emplois directs et indirects, protégera l'environnement et donnera aux résidents l'occasion de mieux façonner l'avenir de leur collectivité.

En fournissant une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, le canal de dérivation agrandi :

- protégera 450 000 Manitobains de plus contre les inondations;
- évitera l'impact social, économique et environnemental qu'aurait une inondation majeure;
- protégera l'économie de la province plus de 12 milliards \$ de dommages;
- protégera la rivière Rouge et le lac Winnipeg durant une inondation si forte que, selon les probabilités, elle n'arrive que tous les 700 ans.

Tout en améliorant la protection de milliers de Manitobains contre les inondations, l'agrandissement du canal de dérivation pourrait aussi procurer d'autres avantages durables à tous les Manitobains et aux générations futures. Voici quelques exemples :

- Possibilités de développement récréatif et économique pour les collectivités locales.
- Possibilités de formation qui aideront à combler les besoins d'autres grands travaux dans l'avenir.
- Emplois durant les travaux.

Ce rapport relate les idées présentées à la Commission du canal de dérivation (CCD) par le public et les options à étudier alors que le projet d'agrandissement va de l'avant. Il ne s'agit que d'idées à ce stade, et les décisions finales exigeront une consultation publique permanente.

La mise en œuvre de toute proposition récréative ou économique devrait incomber à son promoteur. Les propositions récréatives ou économiques qui pourraient avoir un effet néfaste important sur l'environnement ne seront pas retenues. On exigera des promoteurs de projet qu'ils se conforment aux normes et règlements environnementaux pertinents et aux lois et règlements applicables.

Projet d'agrandissement du canal de dérivation

Le canal de dérivation de la rivière Rouge est un élément important de l'infrastructure économique du Manitoba. Il a été construit entre 1962 et 1968 pour une somme de 63 millions \$. Depuis son achèvement, en 1968, ce canal a épargné aux Manitobains plus de 8 milliards \$ de pertes causées par des inondations, sans parler des ravages sociaux, émotionnels et environnementaux qui auraient frappé les Manitobains.

Le projet d'agrandissement du canal de dérivation est une entreprise de grande complexité qui fera plus que doubler la capacité du canal de dérivation actuel. Il comprendra de nombreux éléments, comme l'excavation, la construction et le réaménagement de ponts routiers et ferroviaires, la modification de lignes électriques et de conduites d'eau, et la préservation de la qualité de l'eau. Les éléments majeurs du projet concernent les améliorations au système de protection du canal de dérivation existant, notamment le chenal du canal de dérivation, les ponts, les travaux de contrôle de l'entrée et de la sortie, les services publics et la Digue ouest.

Ce projet d'agrandissement améliorera considérablement la protection des résidents locaux contre des inondations plus importantes que celle de 1997 (« inondation du siècle »), et contre une répétition de celle de 1826 - la plus grosse jamais répertoriée : 40 % plus forte que celle de 1997 – et même contre une inondation à récurrence de 700 ans.

Mandat de la Commission du canal de dérivation

La Commission du canal de dérivation a été établie par le Gouvernement du Manitoba, en vertu de la *Loi sur la Commission du canal de dérivation*, comme organisme de la Couronne indépendant dont le mandat est de diriger les travaux du projet du canal de dérivation. Dans ce cadre, elle est aussi responsable de l'amélioration des avantages que le canal de dérivation procurera à la collectivité.

Le canal de dérivation s'étend sur près de 48 km, du sud de Winnipeg, en passant par la municipalité rurale de Springfield - à l'est de Winnipeg - et, au nord, jusqu'à Lockport. Son emprise couvre approximativement une superficie de 10, 400 acres. Le canal de dérivation est un cours d'eau provincial exploité par le ministère de la Gestion des ressources hydriques. La majorité des terres qui se trouvent dans l'emprise du canal de dérivation sont occupées par les digues du canal de dérivation. Pour l'essentiel, ce domaine est entretenu par le biais de baux pour la production de fourrage, administrés par Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba. Le centre de ski de Springhill, au nord-est de Winnipeg, est le seul autre locataire.

Avis de manifestations d'intérêt

Au fil des ans, des suggestions d'ordre général ont été exprimées quant à une utilisation secondaire du canal de dérivation à des fins de développement récréatif et économique. Un examen de ces suggestions, dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation, a été inclus au mandat de la CCD.

Pour faciliter l'identification des options possibles, la CCD a lancé un avis de manifestations d'intérêt le 18 mars 2004, dans lequel elle a encouragé le public, les municipalités locales, et les organismes locaux et autres, à exprimer leurs idées sur la question.

À cette occasion, le directeur général de la CCD, M. Ernie Gilroy, avait déclaré :

« Nous voulons que les Manitobains aient leur mot à dire et qu'ils contribuent à façonner l'avenir de leurs collectivités. Ce processus complétera et facilitera l'évaluation environnementale indépendante en cours et nous permettra de préparer un plan plus concis au sujet des activités de développement récréatif et économique associées au nouveau canal de dérivation. »

L'avis de manifestations d'intérêt identifiait les objectifs à viser et les directives à respecter dans les mémoires :

- Compatibilité avec le but principal de l'agrandissement du canal de dérivation.
- Frais d'entretien modiques pour les contribuables.
- Participation des intervenants et soutien de la collectivité.
- Maximisation des avantages pour les collectivités rurales et autochtones.
- Complément aux installations et initiatives existantes de la Rivière rouge.
- Gérance de l'environnement.

Les Manitobains avaient jusqu'au 20 avril 2004 pour soumettre leurs idées par écrit à la CCD.

La CCD a utilisé diverses stratégies pour communiquer cette initiative aux résidents de la région, notamment :

- Diffusion, le 18 mars, d'un communiqué aux radios, stations de télévision et journaux locaux.
- Entrevues de suivi par le personnel de la CCD avec les journalistes locaux.
- Série d'annonces publicitaires dans plus d'une douzaine de journaux locaux.
- Publipostage aux intervenants clés et aux utilisateurs de la ligne d'accès sans frais de la CCD.
- Processus de consultation publique permanente de la CCD.

Depuis la conclusion de la période allouée aux réponses à l'avis de manifestations d'intérêt, d'autres mémoires sont parvenus à la CCD par le biais de la consultation publique permanente sur le projet du canal de dérivation. Jusqu'à présent, tous les mémoires écrits ont fait l'objet d'un accusé de réception et ont été examinés par la direction de la CCD.

Lors du lancement de l'avis de manifestations d'intérêt, la CCD a communiqué son intention de produire un Relevé des possibilités qui serait présenté au public, aux municipalités locales, aux

organismes récréatifs, aux partenaires du projet et aux responsables du processus indépendant d'évaluation environnementale.

Le présent relevé des possibilités résume les mémoires reçus, recommande les prochaines étapes et servira de cadre général à l'exploitation d'occasions et partenariats futurs.

Communication et rayonnement

Conjointement avec l'avis de manifestations d'intérêt, la CCD a élaboré un plan complet de communication pour donner aux Manitobains intéressés l'occasion d'exprimer leurs idées. Comme on l'a vu, la stratégie comprenait divers éléments : communication avec les médias, publicité, publipostage et processus d'implication permanente du public dans le projet.

Communication avec les médias

Le 18 mars 2004, la CCD a diffusé un communiqué de presse dans toute la région par le biais des radios, des stations de télévision et des journaux. Un dossier de référence et d'information accompagnait le communiqué.

Des entrevues de suivi entre le personnel de la CCD et les journalistes locaux ont été organisées afin d'assurer le suivi du communiqué de presse. Une copie du dossier de référence et d'information est jointe en annexe.

Publicité

La CCD a diffusé une série d'annonces publicitaires dans les journaux locaux pour inviter les Manitobains à soumettre leurs idées. Les annonces suggéraient aux résidents d'appeler à un numéro sans frais pour en savoir plus sur l'avis de manifestations d'intérêt.

Des annonces ont été placées dans les journaux suivants : Winnipeg Free Press (3), Selkirk Journal (2), Scratching River Post, Carillon, Crow Wing Warrior, La Liberté, Interlake Spectator et Valley Leader.

Le lecteur trouvera une copie des annonces en annexe.

Publipostage

Plus de 500 dossiers d'information ont été envoyés par la poste à divers organismes locaux et associations, notamment :

- Chambre de commerce du Manitoba
- Chambre de commerce de Winnipeg
- Rivers West
- Destination Winnipeg
- Business Council of Manitoba
- Manitoba Historical Society
- Manitoba Cycling Association
- Association de ski acrobatique du Manitoba
- Snowmobilers of Manitoba
- Manitoba Horse Council
- District de conservation de Cooks Creek

- Manitoba Metis Federation
- Southern Manitoba Chiefs
- Premières nations de Peguis, Brokenhead et Roseau River
- Réseau écologique du Manitoba
- Cross Country Ski Association of Manitoba
- Commission du bassin de la rivière Rouge
- Tribal Council Investment Group
- Manitoba Recreational Trails Association
- Group'Action Saint-Norbert
- North Ritchot Action Committee
- Société du crédit agricole du Manitoba
- Groupe de la vallée de la rivière Rouge
- Ville de Winnipeg
- Hydro-Manitoba
- Forks North Portage Partnership
- Canards Illimités Canada
- Association des municipalités du Manitoba
- Floodway East Drainage Association
- Association 768
- Coalition pour la protection contre les inondations - Nord du canal de dérivation
- Bird's Hill Park
- Fédération canadienne de la nature
- District de conservation de Pembina Valley
- Sauvons notre Seine - Save Our Seine River Environment
- Springhill Winter Park
- Municipalités locales

Des dossiers d'information ont aussi été envoyés par la poste aux résidents et organismes locaux qui avaient appelé au numéro sans frais à la suite de la campagne publicitaire.

Processus de consultation publique

Dans le cadre du processus de consultation publique permanente, les modalités de l'avis de manifestations d'intérêt de la CCD ont été communiquées aux conseils municipaux et aux intervenants locaux dans les circonstances suivantes :

- Chambre de commerce de Winnipeg et du Manitoba - 25 mars
- Business Council of Manitoba - 26 mars
- Groupe de la vallée de la rivière Rouge - 30 mars
- MR de Ritchot - 6 avril
- MR de West St. Paul - 8 avril
- MR de Springfield - 13 avril
- Ville de Selkirk - 13 avril
- MR de Tache - 13 avril

- Association des municipalités du Manitoba - 14 avril
- MR de Morris - 14 avril
- Keystone Agriculture Producers - 16 avril
- Floodway East Drainage Association - 19 avril
- MR de St. Clements - 20 avril
- Association 768 - 20 avril
- MR de St. Andrews - 27 avril
- MR de MacDonald - 27 avril
- MR d'East St. Paul - 28 avril
- Municipalité de Niverville - 4 mai

Des questionnaires ont été distribués lors des réunions publiques de la CCD. À six reprises, les participants ont été invités à répondre à des questions sur les possibilités de développement récréatif et économique associées au projet :

- 19 avril – Oakbank, Église baptiste
- 20 avril – East Selkirk, Centre récréatif
- 21 avril – St-Norbert, Centre communautaire Howden
- 26 avril – Morris, Centre des congrès du Sud du Manitoba
- 29 avril – St-Norbert, Centre communautaire Howden
- 3 mai – Winnipeg, Centre récréatif Vince Leah

La CCD a reçu l'aide de Group'Action Saint-Norbert (GAS) lors de ses consultations publiques. En février 2004, GAS a effectué un sondage postal auprès des résidents des deux côtés de la rivière Rouge entre la route communément appelée Perimeter Highway, au nord, et St-Adolphe, au sud. Près de 700 personnes ont répondu.

Les résidents ont mentionné que les sentiers de promenade, un mont de toboggan et les pistes cyclables représentaient leurs priorités principales et ont manifesté une préférence pour certaines activités récréatives par rapport aux utilisations bruyantes et dérangeantes pour l'environnement.

GAS a aussi identifié un intérêt soutenu pour l'établissement d'un centre d'interprétation du canal de dérivation, qui présenterait des perspectives historiques, l'histoire des inondations, des exposés multimédia, et des aménagements publics, comme un terrain de stationnement, des toilettes et un abri de protection contre les intempéries.

Réaction du public aux manifestations d'intérêt

La CCD a reçu plus de 50 manifestations d'intérêt formelles. Outre les manifestations d'intérêt écrites, la CCD a reçu des avis au sujet des possibilités de développement récréatif et économique, de la part des conseils municipaux, des autorités provinciales et des résidents locaux, par le biais de sa ligne sans frais et du processus de consultation publique permanente.

Les manifestations d'intérêt se sont concentrées sur la réutilisation des matériaux de déblai, les activités récréatives estivales et hivernales, la formation professionnelle, le développement des

affaires et autres possibilités. Le lecteur trouvera à la section Remerciements une liste des organismes qui ont présenté des manifestations d'intérêt.

Réutilisation des matériaux de déblai

Cette question constitue un point d'intérêt particulier et fait l'objet d'une attention importante de la part du public. La CCD a reçu des suggestions visant la maximisation des occasions de réutilisation des millions de mètres cubes de matériaux qui seront extraits du chenal du canal de dérivation. Entre autres choses, les résidents ont suggéré d'utiliser les matériaux pour les fins suivantes :

- soutien à la construction de routes locales
- contribution à la protection contre les inondations en régions rurales
- expansion du Springhill Winter Park
- construction d'un nouveau mont de ski
- stabilisation et mise à l'épreuve des inondations des propriétés privées
- amélioration des rives actuelles
- récupération des dépôts de cristaux de sélénite
- aide aux fermiers qui pourraient en avoir besoin
- construction d'un cimetière

Activités récréatives estivales et hivernales

La CCD a reçu de nombreuses propositions à propos des activités récréatives estivales et hivernales qui pourraient être associées à l'agrandissement du canal de dérivation. Notamment :

- développement d'une voie verte polyvalente quatre saisons le long du canal de dérivation
- piste de ski de fond
- piste de motoneige
- mont de toboggan
- pistes d'entraînement et de course de traîneaux à chiens
- patinoire extérieure
- sentiers d'équitation
- installation de delta-plane
- planche à neige
- course d'orientation
- zone d'aménagement faunique
- site de festivals
- installations d'aviron
- champ de tir